

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
POUR NEUF TERRITOIRES  
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE  
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN  
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 25 avril 2012 à 19 h  
Auberge CEPAL  
Salle Cascouia  
3350, rue Saint-Dominique  
Saguenay (Jonquière)

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 AVRIL 2012	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
REGROUPEMENT DE CITOYENS DE SAINTE-ROSE-DU-NORD .....	2
M. Frédéric Villeneuve	
Mme Mélanie Sheehy	
Mme Nancy Lavoie	
REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES DU QUÉBEC INC. RÉGION SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN.....	12
M. Claude Boudreault	
M. Denis Mérette	
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY .....	21
M. Jean-Marie Claveau	
REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN.....	29
M. Léo Laberge	
DROIT DE RECTIFICATION .....	34
M. André A. Bouchard	
MOT DE LA FIN .....	37

**SÉANCE DU 25 AVRIL 2012  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

10 Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les projets de réserves de biodiversité pour neuf (9) territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Je suis Michel Germain, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire John Haemmerli.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Je rappelle que le temps imparti est de quinze (15) minutes avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission. La Commission a déjà pris connaissance des mémoires, alors dans le cas des mémoires plus longs, donc on demande aux gens d'en faire une synthèse pour respecter le délai de quinze (15) minutes.

20 En fin de séance ce soir, après la présentation des mémoires, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre auprès de madame Anne-Lyne Boutin.

25 Je rappelle que la rectification, c'est, vous avez entendu des choses dans un mémoire, généralement une donnée, un fait, une date par exemple, qui seraient erronées, donc vous pouvez faire une rectification.

30 Donc je rappelle que la rectification ne sert pas à contester une opinion émise dans un mémoire.

35 J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu dans les séances précédentes. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

40 Je vous rappelle que les séances sont enregistrées. Notre sténotypiste n'est pas sur place, mais elle va retranscrire les séances, donc les transcriptions des séances vont être disponibles dans environ une semaine.

\_\_\_\_\_

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
REGROUPEMENT DE CITOYENS DE SAINTE-ROSE-DU-NORD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

45

Je vais maintenant inviter nos premiers interlocuteurs. Alors le Regroupement de citoyens de Sainte-Rose-du-Nord, j'ai les noms de monsieur Frédéric Villeneuve et de madame Mélanie Sheehy. Alors je les inviterais à s'avancer.

50

Alors bonsoir madame, bonsoir monsieur. À vous la parole.

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

55

Bonsoir. Mon nom, c'est Frédéric Villeneuve, je suis producteur agricole à Sainte-Rose-du-Nord de génération en génération depuis cent quarante (140) ans.

**PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

60

Bonsoir. Mon nom, c'est Mélanie Sheehy, je demeure à Sainte-Rose depuis cinq (5) ans et je travaille aussi comme chargée de projet à la Coop Forestière de Sainte-Rose-du-Nord.

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

65

Alors je vais vous lire mon mémoire. Ce sera pas long, je vais le lire assez vite.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, 6<sup>e</sup> ligne, "... plus de 50 ans.")**

70

Moi, j'ai quarante-neuf (49) ans!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, 6<sup>e</sup> ligne, "La plage...")**

75

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin)**

Je pense que vous l'avez en annexe, à la fin, oui, OK.

80

C'est une carte où ils ont investi aussi pour le développement touristique, on voit dans les circuits touristiques, on voit le lac Laroche et le lac Résimond, où on interprète le secteur, puis ils font de l'aménagement, puis tout ça, puis c'est accessible.

Les touristes peuvent aller là, on les envoie là, c'est pour ça que les associations touristiques de Sainte-Rose font des petites cartes pour pouvoir développer, emmener plus de touristes, créer de l'emploi à Sainte-Rose-du-Nord, puis c'est pour montrer qu'on s'occupe du territoire, puis qu'on veut que ce soit interprété, puis tout ça, puis ça va très bien, puis le monde aime ça.

85

Je vais continuer!

Je vais vous faire une histoire chronologique des territoires concernés, parce que j'ai vu que dans le document que le ministère de l'Environnement a fait, il avait fait une histoire aussi, mais ça parlait pas des Français, ça parlait beaucoup des Anglais. Puis là, je me sentais un petit peu comme oublié là-dedans, parce que je parle pour la communauté de notre secteur.

90

Ça m'a fait penser à ça, j'ai dit, tiens, nous autres aussi on a une histoire, les Français, on va en parler. Ça fait que je vous fais une petite histoire chronologique!

95

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Fin 18<sup>e</sup> siècle")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, "1914", dernière ligne)**

100

Puis on voit toutes les familles qui ont toute demandé pour ça, puis vous voyez vraiment les bons documents.

Après ça, en 1932, bien, il y a eu l'érection canonique de la paroisse et vous avez ça à l'annexe 2.

105

Puis à l'annexe 2, j'ai eu une copie officielle signée par l'évêché qui m'autorise à pouvoir vous transmettre ces données-là.

Puis moi, j'ai mis en fluo une partie qui explique que le territoire comprenait environ dix-huit milles (18 mi) de front sur huit milles (8 mi) de profondeur, borné comme suit, à savoir vers le nord, par le Canton de Silvy et Couture, et vers l'est par le Canton de Champigny, vers le sud par le Saguenay et vers l'ouest, par le Canton Harvey.

110

Il y a une carte que vous avez aussi, on voit très bien toutes ces choses-là.

115

Ça fait que c'est important de parler aussi de notre histoire. Il y a pas juste les Anglais qui sont venus pêcher, il y a du monde qui vivaient là, puis qui faisaient leur vie de tous les jours en bons citoyens.

120

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Finalement...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... des fonctionnaires...")**

J'ai mis ce nom-là, ça aurait pu être un curé, c'est des fonctionnaires du temps.

125 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... la partie de la vallée...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin)**

130 Ça, c'est comme je vous ai expliqué sur les cartes, je vous ai mis en annexe les cartes des territoires qu'on demande l'exclusion.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, "En conclusion")**

135 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)**

C'est tout, je vous remercie beaucoup de m'avoir organisé une présentation. Puis je voudrais remercier aussi madame Boutin et monsieur Corcoran, que j'ai communiqué plusieurs fois avec eux autres.

140 Je pense que mes amies voulaient parler un peu, est-ce que c'est possible?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, c'est possible, il reste encore du temps.

145

**PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

150 Je voulais remercier Frédéric pour un peu apporter, je dirais, des rectifications concernant au niveau historique, concernant l'utilisation du territoire, principalement autour du lac Laroche.

Moi, je travaille comme chargée de projet sur le développement des produits forestiers non ligneux, ce qui concerne toutes les plantes et champignons qui se retrouvent dans la forêt autres que pour le bois de sciage.

155 En 2004, il y a eu un inventaire qui a été fait de deux cent cinquante (250) plantes sur ces territoires-là qui incluent du lac Résimond et du lac Laroche, je pourrais vous donner en détail plus de cartes si vous avez besoin, mais au total, c'était environ deux cent cinquante (250) plantes.

160 Le projet a été poursuivi pour faire un aménagement avec la Coop Forestière, la zec et la  
municipalité, des investissements de plus de deux cent mille dollars (200 000 \$), pour faire un  
sentier pédestre.

165 Moi, je considère, à titre de chargée de projet, mais aussi à titre personnel, que ça doit rester  
aussi à ceux qui ont investi au départ sur ce territoire-là.

170 Frédéric nous a apporté des faits historiques. Actuellement, nous, c'est toujours dans le  
cadre de nos projets de faire l'interprétation de sentiers. Moi, je suis plus spécialisée au niveau des  
plantes médicinales. On a des projets actuellement, ça fait trois (3) ans que je fais des inventaires;  
on a inventorié, en arbres et en plantes, plus d'une cinquantaine d'espèces qui vont être dans nos  
produits cette année.

175 À partir de ces plantes-là, bien, je peux vous nommer, juste autour du lac Laroche, on a, bon,  
des bourgeons de peuplier baumier, des racines de savoyane, de la feuille de framboisier, de la  
spirée, la salsepareille, on récolte beaucoup. On est quand même trois (3) cueilleurs qu'on va  
dans ces territoires-là. On travaille dans les lots intramunicipaux, ailleurs à Saint-Fulgence, mais  
c'est aussi un secteur qu'on utilise.

180 On fait un peu de la recherche, parce qu'aussi, concernant les fiches signalétiques, pour  
préserver les espèces, parce que nous, on jardine à quelque part, on veut retourner à chaque  
année dans nos talles, alors on est très méticuleux concernant les espèces qui sont là.

185 Éventuellement, il y a des projets pédagogiques d'emmener des écoles. C'est un projet, je  
suis pas l'initiatrice de ça, ça a été fait en 2004, et quand j'ai commencé le projet, bien, on a dit  
qu'on allait continuer dans cette direction-là.

Alors moi, c'est sûr qu'à titre personnel, parce que j'aime bien y aller, mais aussi à titre  
professionnel, je me demande, bien, est-ce qu'on va pouvoir continuer à aller dans ces territoires-  
là!

190 Autre chose, c'est que cette année, on a fait ce qu'on appelle une implantation d'espèces à  
croissance lente dans les territoires, pour faire des tests sur des espèces qui ont besoin de feuillus,  
là, qui généralement poussent plus dans le sud du Québec, mais qu'on a considéré que sur ces  
territoires-là, ce serait intéressant.

195 C'est des espèces à croissance lente qui prennent jusqu'à sept (7) ans avant d'être à  
maturité. Je me demandais ce qui allait se passer avec mes petits bébés! Je le sais pas. Nous,  
on y va, est-ce qu'on va continuer à avoir accès et tout ça!

200 C'est sûr que je me pose toujours, c'est toujours dans le but, je crois à la préservation, c'est juste que je me demande un peu, bon, à qui revient tout ça, là, le droit d'accès, mais pas juste d'accès, le droit de pouvoir vivre le territoire. Je veux dire, on l'occupe, on l'occupe professionnellement, au niveau de la famille et tout ça.

205 Alors je me pose un peu cette question-là. C'est tout ce que j'ai à dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci. Oui madame Lavoie.

210 **PAR Mme NANCY LAVOIE:**

215 Brièvement! En fait, moi, j'habite Sainte-Rose depuis neuf (9) ans et bon, j'aime beaucoup le fjord, mais pour la baignade, c'est comme pas possible. Donc le lac Résimond a toujours été quand même un attrait qui est réel. L'été, les belles journées, on va à la plage, ça fait partie de la tradition de la place, parce qu'on rencontre tous les petits amis qui sont là-bas, mais qui sont là depuis vingt (20) ans, trente (30) ans. Donc le territoire est occupé.

220 Moi, je travaille personnellement dans un parc national, donc je connais très bien l'esprit de conservation, je travaille pour le Parc national du Saguenay qui borde quand même Sainte-Rose-du-Nord. Je connais les activités qu'on peut y avoir à l'intérieur.

225 Mais il y a aussi différentes contraintes qui peuvent exister aussi à l'intérieur d'un parc. Mais c'est ça, donc c'est un questionnement à savoir comment ça va être géré, de quelle façon on va pouvoir avoir accès au territoire, est-ce que ça va être un accès aussi pour tous les citoyens.

Je sais qu'il peut y avoir des gratuités au niveau des résidents d'un village, donc c'est des questions qui sont légitimes, à savoir l'avenir du territoire.

230 Parce que la plage du lac Résimond, autant pour son accès aussi en kayak, en canot, on va se promener avec les enfants; pendant l'hiver, on va faire du ski de fond autour du lac Laroche. Donc on l'occupe, le territoire, il y a plusieurs jeunes familles dans le village, autant les plus anciens que les plus jeunes familles qui viennent d'arriver, bien, le territoire reste l'attrait un peu de Sainte-Rose-du-Nord. Voilà!

235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie pour vos témoignages.



Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

240

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Certainement. Notamment, tantôt, madame Sheehy, vous avez dit nos produits. C'est un projet de la Coop Forestière de mettre en marché ces produits-là?

245

**PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

Oui.

250

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que c'est commencé?

255

**PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

Oui. Oui, je peux vous donner plus de détails. En fait, moi, je suis herboriste de formation et là, depuis trois (3) ans, la première année, on a travaillé beaucoup sur l'inventaire.

260

J'ai apporté quelques idées sur qu'est-ce qui serait possible de faire à partir de produits, parce qu'on veut se distinguer sur le marché à travers des produits qui sont issus de la forêt boréale.

265

Alors les produits qu'on a visés pour la mise en marché, il y a des tisanes. Alors on a du séchage, on a les cosmétiques et éventuellement des produits de santé naturelle.

Il y a une réglementation au niveau de l'hygiène et salubrité avec Santé Canada et tout ça, et l'année passée, on a investi vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) dans un local, aménagement, pour répondre aux normes.

270

J'ai suivi une formation d'un an et demi (1 ½) pour faire ce qu'on appelle les bonnes pratiques de fabrication, toute la réglementation. Et là, cette année, on a deux (2) ans de cueillette de faits et là, on est prêt à lancer nos produits cette année.

275

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

**PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

280 Mais tout notre inventaire et, je dirais, nos prévisions aussi sont faits à partir du territoire, des talles qu'on cultive ou qu'on récolte.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

285 Puis ça, c'est pour le marché régional ou avez-vous approché, je sais pas, vous voulez distribuer ça à grande échelle?

**PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

290 Au niveau provincial pour commencer.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

295 Puis les deux (2), vous avez mentionné, monsieur Villeneuve et vous, les deux (2) vous avez mentionné des aménagements, mais sans préciser.

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

300 Bien, c'est parce que sur les cartes, j'avais mis dans une pochette la carte, on voit les circuits touristiques.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

305 Non, mais est-ce que par exemple, il y a de la coupe en masse, est-ce que vous replantez ou est-ce que c'est juste de l'aménagement de sentiers?

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

310 Bien, il y a des panneaux. Il y a certains endroits qu'il y a des panneaux, puis il y a des ponceaux, il y a un stationnement. Bien, c'est des sentiers pédestres.

**PAR Mme NANCY LAVOIE:**

315 Il y a des passerelles, ponceaux, sentiers pédestres, panneaux d'interprétation.

**PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

Parking. Il y a eu de la plantation de pins aussi, du pin blanc.

320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Et vous avez planté aussi des espèces qui sont pas...

325 **PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

Oui, de l'actée à grappes. On a fait aussi, c'est dans une petite érablière, c'était un projet de la municipalité qui a été abandonné voilà huit (8) ans, mais qui constitue quasiment une cinquantaine de gros érables, ça n'a jamais jamais été exploité, mais cette année, on avait eu l'autorisation par la MRC, en tout cas, c'est un projet avec la MRC, qu'on avait simplement fait ce qu'on appelle de la culture sous couvert forestier.

330

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Parce que ça, je pense, dans le régime d'activités, si je l'ai bien lu, l'introduction de plantes qui font pas partie de la diversité biologique régionale, ça, c'est une activité qui serait pas permise dans une aire protégée.

335

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

340 C'est pour ça qu'on demande un peu d'exclure ces deux (2) territoires-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Maintenant, vos angoisses par rapport au tarif puis à la gratuité puis tout ça, à ma connaissance, personne a parlé de tarifer. Les territoires sont mis de côté, mais normalement, on y a accès sans tarif.

345

Qu'est-ce qui vous fait peur à cet égard-là?

350 **PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

On a dit, on faisait référence aux parcs nationaux qu'il faut payer, c'est combien cette année?

**PAR Mme NANCY LAVOIE:**

355

Cinq et cinquante (5,50 \$).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

360

D'accord. En tout cas, je pense pas que ce soit le cas pour ces territoires-là.

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

365

Bien en tout cas, c'est sûr qu'il y a plusieurs personnes qui ont soulevé le fait qu'ils voulaient changer les critères. Puis il devenait critère II qui est parc national.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

370

Ah, ah, vous référez à ça, d'accord! Mais on nous a dit aussi en première partie...

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

En référence aux gens qui voulaient changer les critères.

375

**PAR LE COMMISSAIRE:**

380

C'est-à-dire que l'UICN a changé les critères de ses catégories, mais le ministère nous a dit que les activités de ces aires protégées là demeuraient celles qui étaient définies dans la Loi sur la conservation du patrimoine, et c'était pas celles qu'on permet ou qu'on ne permet pas dans les parcs nationaux.

385

Et en passant d'ailleurs, je sais pas si on l'a ici ou si je vais laisser mon collègue vous parler du projet de refonte de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel – c'est lui qui en a parlé dans les séances précédentes – c'est-à-dire que le gouvernement est en train de revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

**PAR M. FRÉDÉRIC VILLENEUVE:**

390

C'était beaucoup des craintes, parce qu'il y en a d'autres dans la salle, dans les premières audiences, qui ont parlé de ça beaucoup, puis je sais que ça a fait sursauter beaucoup de monde, dans le salle, que j'observais, puis j'ai remarqué ça.

395 C'est pour ça que, tu sais, là, je me suis tout de suite opposé à ça. C'est pour ça, le mémoire est venu un peu à cause de ça aussi. Bien, il y a d'autres choses aussi, mais il y avait ça surtout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

400 C'est ça, effectivement, je pourrais mentionner, la semaine dernière, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale qui est le projet de loi 65 qui modifie la loi, en fait qui remplacerait, s'il est adopté, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord. C'est le titre du projet de loi.

405 Dans ce projet-là, à l'article 27, ils ont remodelé par rapport aux anciennes définitions, quelles étaient les activités non permises, interdites, etc.

410 Alors c'est sûr qu'au niveau de la cueillette, ce qu'on peut constater, au niveau du prélèvement de végétaux et de fruits et champignons, bien, ils ont remodelé la façon de l'écrire, puis ils ont introduit quand même des concepts de prélèvements à des fins commerciales et industrielles.

415 Donc bien entendu, c'est assujéti à une autorisation du ministre, mais ça veut dire que là, comme il y a une certaine ouverture à ce niveau-là, là, je l'ai lu, pour ce qui est de la plantation, l'introduction, ça peut être des espèces locales mais qui sont pas présentes, c'est pas nommément interdit dans ce que je vois dans le projet de loi, c'est sûr, ce que j'en comprends, ce serait catalogué dans "toute autre activité déterminée par le gouvernement par voie réglementaire sur tout ou partie de la réserve".

420 Donc encore une fois, c'est une activité qui pourrait être sujet à restriction, à autorisation ou à restriction bien entendu dans la réserve, pour ce qui est de l'interdiction de plantes. Mais ça m'apparaît pas, ce que j'en comprends, monsieur Bouchard est dans la salle, il pourra toujours me rectifier, ça m'apparaîtrait pas comme une activité interdite d'office, contrairement par exemple à l'exploitation minière.

425 Alors ça peut clarifier certains points. Donc il est disponible sur Internet. Je sais pas à quel moment le ministère l'a écrit, mais ça peut répondre à certaines préoccupations que les gens nous avaient exprimées.

430 C'est sûr qu'à ce stade-ci, beaucoup de gens nous ont parlé, par exemple, de la coupe de bois de chauffage, donc ça règle peut-être pas le cas du bois de chauffage, mais ça peut régler certains autres aspects à ce stade-ci.

Alors c'est ça que je voulais vous mentionner.

435 **PAR Mme MÉLANIE SHEEHY:**

Merci beaucoup.

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et sur ce, je vous remercie pour votre présentation.

---

445 **REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES DU QUÉBEC INC.  
RÉGION SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

450 Nous allons maintenant inviter messieurs Claude Boudreault et Denis Mérette du Regroupement des Locataires des Terres publiques du Québec inc. Région Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Bonsoir messieurs. Bien vous identifier pour les fins de la transcription!

455 **PAR M. DENIS MÉRETTE:**

Bonsoir monsieur le Commissaire, permettez-moi de me présenter! Denis Mérette, président régional du RLTP, le Regroupement des Locataires des Terres publiques.

460 Et mon ami, mon collègue.

**PAR M. CLAUDE BOUDREAUULT:**

465 Moi, c'est Claude Boudreault, je suis directeur exécutif Région Saguenay—Lac-Saint-Jean, messieurs les Commissaires.

**PAR M. DENIS MÉRETTE:**

470 Tout d'abord, je vais vous faire un bref historique avec la mission et les objectifs du RLTP et ensuite, je vais vous faire une proposition du RLTP face aux aires protégées et finalement, je vais laisser la parole à mon collègue Claude, pour ce qui est de nos principales préoccupations.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Le Regroupement...")**

475 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... les documents concernés.")**

Et maintenant, je passe la parole à mon ami Claude!

480 **PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

Bonjour monsieur le Commissaire!

485 Concernant les droits des villégiateurs, en 2002, on avait participé à la Table régionale des aires protégées, la TARAP, on avait un siège à cette table-là.

On nous disait que les droits des villégiateurs allaient être respectés, puis qu'il y avait rien a priori au niveau des aires protégées qui venait nuire à ce droit-là.

490 Sauf que j'avais demandé qu'ils m'identifient les droits, et puis comme par hasard, la Table ne connaissait pas exactement ces droits-là. Donc j'ai demandé par écrit que le MDDEP nous fournisse un document allant dans le sens de c'était quoi les droits des villégiateurs.

495 Vous avez en annexe les documents qu'on a eus. On a un document qui date du 5 octobre 2004 qui est la réponse du ministère des Ressources naturelles au MDDEP, qui confirme les droits des villégiateurs.

Donc le MDDEP consent à ce que ces droits-là soient respectés sur les aires protégées.

500 Maintenant, je vais arriver à nos principales préoccupations! On a cinq (5) points que je vais discuter, que je vais vous présenter!

505 Le maintien de la possibilité de prélèvement de bois de chauffage, je pense que vous en avez déjà entendu parler, je vais en parler encore un peu!

Les droits de reconstruction et d'agrandissement à l'intérieur des aires protégées.

Les projets récréotouristiques.

510 L'entretien des infrastructures.

Et la participation ces occupants des aires protégées à la gestion.

515 Concernant le maintien de la possibilité de prélèvement du bois de chauffage, vous savez que les villégiateurs, le bois de chauffage, ça fait partie intégrante de ce qu'on fait en tant de pratique de villégiature dans la forêt québécoise, et puis au niveau de la Loi de la forêt, la loi stipule très bien que c'est sept mètres cubes (7 m<sup>3</sup>) apparents que les villégiateurs peuvent prélever en forêt avec les permis qui vont avec bien entendu.

520 Lors des séances de travail qu'il y a eues à Roberval et à Saint-Honoré, où ce qu'on regardait le Plan de gestion des aires protégées, on s'est aperçu – bien, on s'est aperçu! – ce que le MDDEP semblait nous dire, c'est qu'à certains endroits, on va permettre la coupe de bois pour les villégiateurs, ceux-là qui détiennent un bail d'abri sommaire, puis ceux-là qui détiennent un camp de trappe. Puis par contre, ceux-là qui détiennent un bail de villégiature, qui ont une route, il faudrait qu'ils aillent prélever le bois à l'extérieur de l'aire protégée.

525 On a trouvé ça un peu bizarre que d'un côté, on permet, on protège, parce qu'il y a pas de chemins, puis de l'autre côté, on protège pas; on protège pas parce qu'il y a pas de chemins, puis d'un autre côté, on protège parce qu'il y a des chemins. On trouve la situation très discriminatoire envers les villégiateurs.

530 En plus, ce que ça permet, ce que ça a comme problème, c'est que ça crée des coûts supplémentaires pour les villégiateurs qui sont obligés d'aller faire un prélèvement de bois à l'extérieur de l'aire protégée.

535 On a essayé autant comme autant de trouver des solutions, ça a été lettre morte, franchement. Moi, j'ai été fortement déçu, parce qu'on avait des propositions à faire. On peut modifier, il y a des choses à faire, il nous semble qu'il y a des choses à faire qui pourraient être intéressantes.

540 Ce qu'on proposerait au niveau de la coupe de bois!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1<sup>er</sup> tiret, "Que l'on autorise...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2<sup>e</sup> tiret, fin, "... et la repousse.")**

545 Vous savez que le bois peut être coupé aussi l'automne. Puis là, ça implique les chemins de quatre-roues, ça implique de briser le chemin puis tout ça, et ça a pas mal plus d'impacts de faire du bois à l'automne que de le faire en hiver en motoneige où ce que les impacts écologiques sont pas mal moindres.

550 Que l'on priorise le bois mort et de moins bonne qualité. Vous savez que quand on arrive dans un peuplement, que ce soit un peuplement de bouleaux ou tout ça, bon, il y a des arbres qui



555 sont à maturité, il y en a qui sont tombés, il y en a qui sont malades. Vous savez, sept mètres cubes ( $7 \text{ m}^3$ ) de bois, ça représente, je sais pas si vous avez déjà fait du bois de poêle, mais ça représente une dizaine d'arbres d'une douzaine de pouces.

560 Ça fait que si on reconduit ça d'année en année, quand ça fait dix (10) ans que tu es dans le peuplement, bien, les autres arbres ont poussé aussi. Ça fait que si on fait un genre de jardinage, ça peut être intéressant, parce que les villégiateurs sont pas intéressés à couper à blanc leurs approvisionnements en bois, là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4<sup>e</sup> tiret, "Que le bois coupé...")**

565 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4<sup>e</sup> tiret, fin, "... de l'aire protégée.")**

Vous savez qu'il y a beaucoup de personnes qui font du bois de chauffage, mais qui vont en forêt, puis qui viennent en ville avec. Mais on serait d'accord que sur une aire protégée, ce bois-là serve exclusivement aux villégiateurs à l'intérieur de l'aire protégée.

570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boudreault, je vais vous demander d'accélérer, parce qu'on essaie d'être équitable avec tout le monde, puis là, ça fait dix (10) minutes, et vous avez passé environ la moitié de votre mémoire.

575 **PAR M. CLAUDE BOUDREAUULT:**

580 OK. Concernant les droits de reconstruction et d'agrandissement! Vous savez que présentement, le ministère des Ressources naturelles, quand il donne un bail, c'est quatre mille mètres carrés ( $4000 \text{ m}^2$ ) de superficie.

Dans les anciens baux de villégiature, il y en a qui ont une moindre superficie.

585 Ce qu'on voit comme problème qu'il peut y avoir sur les aires protégées, si un ancien bail a deux mille mètres carrés ( $2000 \text{ m}^2$ ), si l'aire protégée est décrétée puis que le villégiateur, mettons qu'il passe au feu ou qu'il a besoin d'un agrandissement ou tout ça, il ne serait pas capable de s'agrandir ou de faire ses installations septiques, parce qu'il serait confiné à la dimension de son bail, donnons l'exemple de deux mille mètres ( $2000 \text{ m}^2$ ).

590 Le même principe s'applique pour les baux d'abri sommaire. Un bail d'abri sommaire, c'est cent mètres carrés ( $100 \text{ m}^2$ ). Ça fait que si l'aire protégée est décrétée, présentement, depuis 2010, le ministère des Ressources naturelles donne la permission de modifier un bail d'abri

sommaire en baux de villégiature. Mais si le bail est à cent mètres (100 m<sup>2</sup>) à l'intérieur d'une aire protégée, on ne peut plus agrandir, là.

595

Donc ça exclurait ces personnes-là de la possibilité de leur droit, de se prévaloir de ce droit-là.

Donc ce que l'on recommande!

600

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1<sup>er</sup> tiret, 1<sup>re</sup> ligne, "Que le ministère...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4<sup>e</sup> tiret, dernière ligne, "... permanentes.")**

605

Concernant les projets récréotouristiques! Vous êtes pas sans savoir que les villégiateurs, quand ils sont en forêt, ils sont là pour des raisons bien simples. Un, les possibilités de chasse, de pêche, les endroits qui sont intéressants, la quiétude.

610

Souvent, c'est des choses qui sont recherchées aussi par des promoteurs. Donc ça peut amener des conflits si des promoteurs viennent sur une aire protégée, il va certainement y avoir conflits pour l'utilisation de ces mêmes territoires là sensiblement dans ça.

Nous, ce qu'on recommanderait!

615

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, avant-dernier tiret, 1<sup>re</sup> ligne, "... que tout projet...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1<sup>er</sup> tiret, dernière ligne, "... par ce projet.")**

620

Si le projet est limitrophe à un bail de villégiature ou ainsi de suite.

Puis qu'un mécanisme de conciliation soit mis en place s'il n'existe pas.

Ça, c'est les recommandations qu'on fait.

625

Concernant l'entretien des chemins maintenant! J'ai encore quelques minutes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

630

Il vous reste deux (2) minutes.

**PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

Deux (2) minutes, OK, on va essayer de faire ça vite!

635 Concernant l'entretien des chemins! Vous savez que les prélèvements de gravier, les mines, la foresterie, c'est interdit. Qu'on élimine les gravières à l'intérieur des aires protégées, puis qu'on enlève ce droit-là, ça a des impacts majeurs au niveau de l'entretien des infrastructures.

640 Quand on pense que, bon, souvent les villégiateurs ont à entretenir leur bout de chemin, tout ça, puis bien souvent, les chemins de pénétration, de catégorie 2, bien souvent c'est les villégiateurs qui le font, malgré que c'est sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles.

645 Ce qu'on demande, c'est que les gravières qui sont existantes demeurent en fonction, que la possibilité de prélèvement soit maintenue, puis qu'il y ait des dimensions suffisantes pour une utilisation exclusive à l'intérieur de l'aire protégée.

650 Vous savez qu'un ponceau qui a besoin d'un camion, s'il est obligé d'aller chercher le gravier à vingt-cinq kilomètres (25 km) ou quinze kilomètres (15 km), comment ça va coûter aux villégiateurs réparer leurs infrastructures?

Donc ça vient que c'est aberrant, là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier tiret, 1<sup>re</sup> ligne, "Nous recommandons...")**

655 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2<sup>e</sup> tiret, dernière ligne, "... de l'aire protégée.")**

J'achève! Le dernier point concernant la participation des occupants de l'aire protégée à la gestion!

660 Écoutez, il y a beaucoup de comités qui sont en place à l'intérieur des aires protégées, il y a des associations.

665 Nous, on demande que ces associations-là soient approchées par le MDDEP pour participer à la gestion. Il y a certainement des associations qui seraient intéressées. Je pense que ça va intéresser tous les villégiateurs, ça va leur donner un sentiment d'appartenance aussi.

670 Ces personnes-là pourraient faire le lien entre le ministère et le groupe de villégiateurs qu'ils représentent, soit pour parler de la réglementation ou s'il y a des problématiques qui surviennent dans l'aire protégée, je pense que ça pourrait être des personnes-ressources qui seraient intéressantes.

Puis dans les aires protégées où ce qu'il n'y a pas de structures organisationnelles de villégiateurs, on proposerait que le RLTP soit d'office reconnu comme représentant les villégiateurs.

675 Si vous allez plus loin, bon bien, c'est les recommandations que nous avons faites, je terminerais là, messieurs les Commissaires.

Puis je vous remercie beaucoup de nous avoir entendus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

680 Alors nous vous remercions pour votre présentation! Tout à l'heure, j'ai mentionné le fameux projet de loi 65. D'ailleurs, à l'article 27 du projet de loi, à ce moment-là, s'il est adopté à l'Assemblée nationale, si le projet est adopté, ça ferait en sorte que l'article 27, l'alinéa 1, si je m'exprime correctement, c'est qu'on dit que:

685 "Les activités suivantes sont subordonnées à l'autorisation du ministre, et un, c'est l'exploitation d'une substance minérale de surface visée par la Loi sur les mines à des fins de construction ou d'entretien d'une infrastructure située à l'intérieur de la réserve."

690 Donc ce qu'on n'avait pas avant. C'est-à-dire que là, il y aurait une ouverture pour permettre une gravière-sablière à l'intérieur de la réserve, mais pour le tronçon, bien entendu, du chemin qui serait à l'intérieur de la réserve.

695 Donc ça peut être à ce moment-là une modification qui tient compte de vos préoccupations, ce que j'en comprends.

**PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

700 Je pense que c'est des choses intéressantes, parce que vous convenez avec moi que s'il n'y a plus de gravière à l'intérieur d'une aire protégée, les coûts vont exploser.

705 Puis je pense que j'ai su aussi qu'au niveau des transferts, les modifications des baux de villégiature, je pense qu'il y a une ouverture aussi au niveau du MDDEP avec le ministère des Ressources naturelles, pour que les baux soient à quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>), peu importe le bail, pour s'assurer qu'il y ait pas de droits qui soient perdus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

710 C'est ce qu'on avait compris aussi.

**PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

Ça, j'ai su ça après la présentation du mémoire.

715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est dans les grandes préoccupations, c'est que les gens nous amènent souvent, c'est la question du bois de chauffage, bien entendu, qui revient souvent.

720 Dans certaines des choses, on voit que, bon, il y aurait des pistes de solutions.

À ce moment-là, bien entendu, ce qu'on comprend pour les réserves, c'est qu'il y a beaucoup d'activités qui seraient assujetties à des autorisations spécifiques du ministre, mais ce serait des activités qui seraient, à ce moment-là, pouvant être acceptées.

725 Oui monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

730 Moi, je vais aller à votre conclusion, quand vous dites, vous nous avez parlé des propositions que vous avez faites pour le bois de chauffage, vous avez dit que c'est resté lettre morte.

Dans votre conclusion, vous dites "le MDDEP n'a retenu aucune des suggestions faites de notre part". Les autres qui n'ont pas été retenues, elles portaient sur quoi?

735 **PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

C'était surtout justement sur les sablières et gravières. C'était en partie là-dessus.

740 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce qu'on nous a dit en première partie aussi qu'elles allaient être exclues toutes du territoire de la réserve, de sorte que vous puissiez les utiliser. C'est la réponse qu'on avait eue en première partie.

745 **PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

Oui.

750 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ce que vous vouliez entendre?

755 **PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

760 D'accord. Est-ce qu'il y en avait d'autres?

**PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

765 Non. Là, de mémoire! Je peux vous dire que ça a été, ces rencontres-là ont été assez difficiles, ça a parlé fort à plusieurs égards. C'est le bois, l'entretien des chemins, les projets récréotouristiques, il y a beaucoup de points d'interrogation qui ont resté en suspens à l'intérieur de ces rencontres-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

770 Parlons-en! Je vous ai déjà posé la question en première partie, je m'en rappelle.

775 Dans la mesure où le ministère n'a pas forcément comme priorité de développer ces territoires mais plutôt de les mettre de côté pour leur préservation, qu'est-ce qui vous inquiète par rapport aux projets récréotouristiques?

**PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

780 Bien, c'est la modification du statut de ces territoires-là. Les projets que les MRC vont avoir, il va y avoir du récréotouristique à l'intérieur des aires protégées, on les protège pourquoi, on les protège pour pas que personne y aille, je pense pas.

785 De un, c'est des territoires qui vont probablement être, comment je dirais ça, donc, être développés justement au niveau des projets récréotouristiques, ça veut pas dire qu'un projet récréotouristique va venir, ils vont mettre des installations, mais il va y avoir des accès. C'est disponible à toute la population, les aires protégées, là. Tout le monde peut aller sur ces territoires-là.

790 Ça fait qu'il va y avoir un achalandage. Je parle pas des aires protégées comme le lac Onistagane qui est quand même loin au niveau du territoire, mais les aires protégées qui sont plus proches des grands centres, ils vont certainement être, dans l'avenir, certainement plus sollicités.

795 Vous savez aussi, la villégiature, on élimine la villégiature, les développements de villégiature sur ces territoires-là, je suis bien d'accord, d'accord qu'on fasse un pas là-dedans, mais quelle pression que ça va créer à l'extérieur de ces endroits-là?

Il va y avoir d'autres endroits où ce que ça va être plus sollicité. Donc on change le problème de place.

800 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va, merci beaucoup.

805 **PAR M. CLAUDE BOUDREAU:**

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

810 Messieurs, nous vous remercions.

---

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Jean-Marie Claveau, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

820 Bonsoir monsieur Claveau.

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

825 Bonsoir messieurs. Jean-Marie Claveau, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Alors je pense que vous avez dû recevoir notre mémoire.

Alors d'entrée de jeu, je vais passer la description de la MRC de son territoire, pour aller tout de suite vous dire!

830

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La MRC...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... en amont...")**

835

Parce qu'à plusieurs reprises, il a fallu faire des démarches au niveau de la CRÉ pour avoir des gens du MDDEP venir nous expliquer les aires protégées, puis pourquoi qu'on les identifie.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... en amont...")**

840

**FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sur le territoire public.")**

Il va falloir que les villégiateurs comprennent que la MRC a un cadre bien spécifique de relocalisation, et ce n'est pas elle qui fait les règles. On est en délégation de gestion.

845

Parfois, les gens ont beaucoup de confusion par rapport aux rôles et responsabilités de la MRC dans cette délégation de gestion.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, point 5.3)**

850

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, dernier paragraphe, dernière ligne, "... soient respectées.")**

On a eu un cas, si ce n'est pas d'autres, comme il y a un cas que je me souviens, et c'est pas pensable comment qu'on peut régulariser de telles situations.

855

Puis le quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>), c'est des normes minimales qu'on retrouve à l'intérieur de notre réglementation d'urbanisme, et c'est incompatible avec ce qu'on a comme bail administré par le ministère, ce qu'il donne comme réglementation pour les abris sommaires ou bien les autres baux.

860

L'accessibilité du territoire! Pour la MRC, déjà, on gère quatre mille deux cents (4200) baux de villégiature en délégation de gestion.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Pour la MRC...")**

865

**FIN DE LA LECTURE (Page 15, dernier paragraphe, dernière ligne, "... à statut permanent.")**



Parce que la dépense vient chez nous, mais les revenus ne viennent pas chez nous.

870 Dans la délégation de gestion, on fait la même job que le gouvernement faisait, à cinquante pour cent (50 %) des revenus du bail. Nous, on remet le cinquante pour cent (50 %) au gouvernement, net, ce qui nous servirait à nous aider à faire l'entretien des sentiers, entre autres si on avait la pleine totalité des revenus.

875 Et les revenus découlant d'activités industrielles ou de certains baux concernant des barrages, des éoliennes, ça, le gouvernement les a gardés. On n'en fait pas la gestion. Ils sont plus payants, mais ils nous en donnent pas, même pas le cinquante pour cent (50 %).

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, point 6)**

880 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... d'un statut permanent.")**

885 Je pense aux roulottes, entre autres. Il y a aucun contrôle sur le territoire, même si ça nous appartient pas.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, avant-dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "Aussi, le plan...")**

890 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, dernier paragraphe, dernière ligne, "... des objectifs gouvernementaux.")**

895 Permettre, prévoir des activités à l'intérieur ou des sous-zones, ce qui est pas permis, en collaboration avec la MRC.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, point 8)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 17, dernier paragraphe, dernière ligne, "... du Québec.")**

900 Mais avant, ce que j'ai oublié de vous dire, on a un projet particulier dans le secteur de Bardville, dans le coin de Sacré-Cœur. Je sais pas si vous situez. C'est le long de la rivière Sainte-Marguerite.

905 C'est un site patrimonial qu'on garde, qui était exploité, et il y avait, rattachés au site, certains lots rattachés à ce site-là pour des opérations, puis on a un projet, des opérations courantes, et on a des projets de développement avec une institution publique qui sont des commissions scolaires

et d'autres intervenants du milieu, et on demande que tout ce secteur-là ne soit pas inclus dans la réserve, comme il l'était auparavant.

910 C'est un ancien site qui appartenait à l'Alcan, ça, et puis qui avait été transféré à une régie intermunicipale, et que la MRC a acquis pour en faire, pour le garder site public, d'accessibilité publique, en collaboration avec d'autres partenaires publics.

915 Somme toute, c'est la position de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie de votre présentation.

920 Concernant le site que vous venez de nous mentionner, vous en avez pas parlé dans le mémoire?

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

925 Vous l'avez à l'item 7, avant la conclusion.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Au besoin...

930

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

Vous pouvez contacter la MRC n'importe quand, on se fera un grand plaisir de compléter l'information et vous donner plus de détails.

935

Mais je pense que le message est clair.

940 Vous savez qu'on est habitué, au sein du gouvernement, de travailler en silo, travailler en étage, et qu'est-ce qui arrive, lorsqu'on ne tient pas compte – là, on travaille au niveau des aires protégées, on pense pas aux parcs innus, mais on est impacté à la hauteur de quarante-quatre pour cent (44 %) de notre territoire.

945 On veut bien développer l'économie, on veut bien travailler avec les intervenants du milieu, mais déjà là, les contraintes font que ça devient, on dirait que personne parle à l'autre organisation. Même à l'intérieur du même ministère, les directions se parlent pas. Il y a une problématique là.

Parce que quand on regarde sur un immense territoire que la MRC du Fjord-du-Saguenay a un taux de protection de quarante-quatre pour cent (44 %), c'est beaucoup. On peut bien participer à l'objectif gouvernemental, mais on veut pas tout l'avoir sur notre territoire.

950

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très bien. Je pense que c'est très clair aussi.

955

Pour ce qui est de l'occupation du quatre-vingt-dix (90) jours que vous avez mentionnée, donc vous dites que vous, vous êtes préoccupé par...

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

960

Quatre-vingt-dix (90) jours, nous, là, on dit, bien, regardez, on n'est pas capable présentement, parce qu'on n'a pas toute autorité sur toute la réglementation, ça appartient au ministère du Développement durable.

965

Présentement, on a une occupation sur le territoire au niveau des roulottes d'implantées un peu partout, sans permis, on a perdu le contrôle. Là, on a fait un projet pilote en investissant sur des terrains de camping, sur un territoire d'une zec en particulier, pour essayer, puis avec la collaboration de la zec, on a des responsabilités partagées, ce qui vient compliquer le contrôle.

970

Mais on a investi, on a donné de l'argent au niveau de la zec, et c'est en cours, et c'est pas évident. On détient pas encore la formule magique.

975

Alors imaginez-vous, si on donne des droits encore ou qu'on donne accessibilité encore de façon plus générale, où qu'on a facilité l'accessibilité, tantôt, on va perdre le contrôle sur le territoire.

980

Puis il y a déjà des gens – c'est pour ça qu'on dit, pour ceux qui ont déjà des permis ou des baux, qui ont pas le quatre mille mètres carrés (4000 m<sup>2</sup>) de superficie qui est demandé pour l'installation de bâtiments, bien, on peut tu faciliter ceux qui sont en règle, faciliter la situation!

985

Mais parallèlement à ça, avant de donner l'accessibilité ou de donner certaines accessibilités ou certains avantages, je sais pas comment vous le définir, ou permettre que d'autres puissent accéder facilement aux terres publiques, on peut tu essayer d'avoir une forme de contrôle, parce que tantôt, c'est au niveau des chemins, l'entretien des chemins, c'est au niveau de la protection de la faune, protection de la flore.

Toutes les juridictions sont données à plusieurs entités, et c'est difficile de tout arrimer de façon efficace.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

990

C'est ça, parce que le projet de loi que j'ai mentionné tout à l'heure, le projet de loi 65 semble, lui, ouvrir la porte pour, bien entendu, l'activité serait suite à un permis, mais il semble ouvrir la porte pour des durées de plus de quatre-vingt-dix (90) jours.

995

Donc ce serait une activité, parce qu'en première partie d'audience publique, on semblait, on comprenait que c'était une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) jours, ce que je comprends, c'est qu'en bas de quatre-vingt-dix (90) jours, il y aurait aucune autorisation qui serait requise, monsieur Bouchard pourra me corriger éventuellement.

1000

Mais ce que je comprends, c'est qu'une occupation du territoire pour une durée de plus de quatre-vingt-dix (90) jours consécutifs pourrait être autorisée dorénavant, si le projet de loi est accepté.

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

1005

Parce qu'en bas de quatre-vingt-dix (90) jours, là, les gens y vont, tu as la pression de pêche, pression de chasse, les fruits sauvages, l'entretien des chemins, puis là, les autres qui paient des baux de villégiature, ils paient des taxes municipales, en plus de ça, ils font des contributions pour l'entretien des chemins, mais les autres, les occupants sans droits, ils bénéficient de tout ça, puis il y a rien.

1010

Puis en plus de ça, on est obligé de contribuer, il se crée des dépotoirs à ciel ouvert, qui est même pas de la responsabilité de la MRC, puis pour solutionner ponctuellement la situation, il faut contribuer pour les aider, parce qu'il y a pas d'argent, puis il y a pas de surveillance, puis il y a pas de moyens de disposer de leurs vidanges dans le grand secteur.

1015

Et pas toutes les consciences collectives et individuelles sont pas rendues nécessairement ou généralisées à cent pour cent (100 %). Ce qui fait qu'on se retrouve avec des situations qui sont pas idéales sur le territoire.

1020

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli.

1025 **PAR LE COMMISSAIRE:**

On va rester dans la même boîte, à l'item 6, où vous parliez de l'occupation temporaire. Vous nous dites aussi, les aires protégées présentent de grandes superficies, certaines sont localisées dans des milieux stratégiques pour la MRC, dans un objectif de mise en valeur du territoire.

1030

Si vous voulez qu'on passe le message de la MRC, est-ce que vous référez à des territoires en particulier, est-ce que vous pouvez nous informer là-dessus?

1035 **PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

Bien regardez, vous avez des cartes jointes, puis on pourra vous les faire parvenir. Vous en avez probablement dans votre...

1040 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, je vois que j'ai la même que la vôtre.

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

1045

Oui, puis si vous avez besoin du complémentaire, notre service à la MRC pourra vous identifier exactement les territoires concernés.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1050

Parfait. Je vais aller à la page 13, il y a une boîte en bas de la page, je suis pas sûr que j'ai bien compris où vous vouliez nous amener avec...

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

1055

La relocalisation?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1060

Oui.

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

1065 Bien, c'est parce que parfois, les gens viennent, disons que vous prenez quelqu'un, on le vit  
présentement dans le Parc des Laurentides avec les éoliennes, il y a des gens qui voudraient être  
relocalisés, bien, regarde, nous, on n'est qu'en délégation de gestion. C'est pas nous qui décidons  
à quel endroit et comment ça va se faire. C'est le ministère.

1070 On a des règles bien précises quant à la relocalisation. Alors il faut que ce soit clair dans la  
tête des gens, que la MRC, on n'est seulement qu'un exécutant et non un décideur dans cette  
situation.

1075 Alors si dans les aires protégées, on prévoit de relocaliser des villégiateurs, il va falloir être  
clair, c'est avec les normes du ministère que la MRC va le faire. On est les bras du ministère dans  
ce dossier.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1080 Merci monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En même temps, j'en profiterais...

1085 **PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

Parce que nous autres, parfois, ça pourrait être plus facile.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1090 Et j'apporterais aussi une petite précision, concernant votre préoccupation pour des baux de  
villégiature qui seraient de trop petite dimension.

1095 Hier soir aussi, ce sont des préoccupations qui ont été amenées aussi par d'autres MRC hier  
soir, alors ça semble être une préoccupation généralisée.

1100 On avait des données, des statistiques qui montraient que dans certains cas, la majorité des  
baux, dans les aires protégées, étaient de trop petite dimension, dans deux (2) réserves projetées  
qui sont au sud-ouest du lac Saint-Jean.

Donc on voit quand même que c'est une préoccupation qui n'est pas uniquement ponctuelle, mais qui touche une forte proportion.

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

1105

L'ensemble des MRC. C'est des règles du côté de protection de l'environnement, puis ainsi de suite. C'est des normes minimales qu'on demande pour l'installation d'équipement pour des fosses septiques, des champs d'épuration.

1110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, puis déjà, ils sont très préoccupés par cette situation-là.

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

1115

L'environnement est une préoccupation constante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1120

Alors nous vous remercions.

**PAR M. JEAN-MARIE CLAVEAU:**

1125

Merci.

---

**REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECs  
DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

1130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons maintenant inviter monsieur Léo Laberge du Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

1135

**PAR M. LÉO LABERGE:**

Bonsoir messieurs les Commissaires. Léo Laberge, au nom du Regroupement des gestionnaires de zecs du Saguenay—Lac-Saint-Jean!

1140

**LECTURE DU MÉMOIRE**

Merci messieurs les Commissaires.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci pour votre présentation.

1150 J'en profiterais, encore une fois, je vais mentionner le projet de loi numéro 65, à l'article 4, il y a une politique de consultation, et selon la loi, en tout cas, je sais que le ministère avait déjà signifié l'intention que dorénavant, pour les aires protégées, ils consulteraient les détenteurs de droits fonciers, le droit de location entre autres.

1155 Ici, l'article 4 formaliserait, si le projet de loi est adopté, ça formaliserait, parce que ça indique "que des mécanismes assurant la participation, des organismes, des instances régionales et locales ainsi que des détenteurs de droits concernés, afin de connaître leurs préoccupations concernant les effets que pourrait avoir l'application de la présente loi sur leurs droits ou leurs responsabilités".

1160 Donc on voit qu'on veut formaliser l'approche aussi avec les détenteurs de baux de villégiature, notamment. Ça, ça pourrait répondre à certaines de vos préoccupations, si on se fie à ce qui est écrit ici dans le projet de loi.

1165 **PAR M. LÉO LABERGE:**

C'est parce que le sens qu'on comprend souvent dans ce phrasage-là, c'est que c'est des comités consultatifs et nous, on parle plutôt d'un comité de gestion où on voudrait être participant aux décisions, pas être décisionnel, mais être participant aux décisions.

1170 On est énormément consulté sur toutes sortes de choses. Il y a les aires protégées, il y a les aires d'intensification de la production ligneuse, il y a les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, il y a les forestières qui nous consultent aussi, qu'on rencontre à chaque année, il y a le conseil régional, c'est-à-dire la CRÉ à laquelle on participe à travers différents comités de travail comme la TRACA, il y a la MRC aussi qu'on rencontre avec laquelle on a affaire pour les baux de villégiature, comme pour la réglementation au niveau développement durable l'urbanisme.

1175 On est énormément consulté. Là, on voudrait qu'on commence à moins nous consulter et à nous faire participer un peu plus. C'est le sens de notre demande.

1180



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1185           Merci pour la précision. Pour vous, le comité de gestion, donc vous souhaitez des comités de gestion pour les aires protégées, des comités inclusifs plutôt que des comités qui ne regrouperaient que peu de personnes.

**PAR M. LÉO LABERGE:**

1190           Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              C'est le sens du message que vous nous envoyez.

1195           Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1200           Monsieur Laberge, je veux revenir à la page 3 où quand vous nous parlez de votre intérêt du Regroupement, et puis vous parlez notamment du Plan de développement des activités récréatives, et puis du fait que votre mandat de développement qui vient du MRNF est en opposition avec celui de conservation qui est celui du MDDEP.

1205           Concrètement, est-ce que vous avez des exemples à mettre sur la table?

**PAR M. LÉO LABERGE:**

1210           Bon, si je prends l'exemple de la Zec la Lièvre au nord du lac Saint-Jean, ils ont un plan de développement récréotouristique qui prévoit des sentiers pédestres, qui prévoit du camping aménagé, et c'est directement à l'intérieur de l'aire protégée projetée.

1215           Or quand on lit ce qui va être permis et ce qui va être interdit à l'intérieur des aires protégées, il y a des contraintes importantes qu'on voit là. On voit des activités qui sont permises, on en voit qui sont interdites, par exemple comme pour les mines puis tout ça.

              Il y en a d'autres que ça va être des autorisations restreintes ou en tout cas, il va falloir, là comme ailleurs, constamment demander des autorisations pour toutes sortes de choses.

1220 Alors je pense qu'à l'intérieur des zecs, on a, depuis trente (30) ans, la gestion du territoire, je pense qu'on l'a faite adéquatement, et là, si on nous apporte des contraintes supplémentaires, je vais prendre l'exemple du camping!

1225 Il y a des campings aménagés, on peut pas aménager un camping pour quatre-vingt-dix (90) jours, là. Un camping aménagé, il faut que ce soit pour la saison au complet, là. Donc c'est certainement six (6) mois. Je comprends pas pourquoi le quatre-vingt-dix (90) jours, ça vient d'où! J'aurais aimé ça que quelqu'un me dise pourquoi ils ont décidé quatre-vingt-dix (90) jours et non pas six (6) mois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1230 On pourra peut-être poser la question tout à l'heure.

1235 C'est sûr que dans le projet de loi, maintenant, il ouvre encore la porte pour plus de quatre-vingt-dix (90) jours, donc sujet à autorisation par le ministre. Bien entendu, ce qu'on comprend aussi, l'interrogation que je peux avoir, c'est, est-ce que le ministère va demander, est-ce que ça va être compliqué de faire une demande d'autorisation auprès du ministre ou du ministère, c'est ça qu'on sait pas non plus.

1240 C'est sûr que si ça devient, qu'il faut faire – parce que des fois, dans mon autre vie de consultant, des fois, on faisait des demandes de certificat d'autorisation, bon, des fois c'était simple, c'était très court. D'autres fois, c'était très très élaboré. Donc c'est sûr que ça dépend du type de projet.

1245 Mais c'est sûr que si les autorisations sont complexes à obtenir, bon, là, ça pourrait alourdir la mécanique. Ça, je l'ignore quelles sont les intentions du ministère, quel sera le régime, la procédure d'autorisation des activités à l'intérieur des réserves.

1250 Mais c'est sûr que dans ma conception, je vois quelque chose qui est faisable, praticable surtout, dans le cas de gens qui font des demandes relativement simples. C'est ce que je peux m'apercevoir, quand vous nous sensibilisez à ces préoccupations-là, s'il faut des autorisations en grand nombre, et en plus, c'est coûteux à les demander.

1255 Alors c'est certain que ça peut devenir une préoccupation majeure. Ça, j'en conviens avec vous.

**PAR M. LÉO LABERGE:**

1260 Ce qu'on voudrait, c'est qu'un Pan de développement et d'aménagement récréotouristique qui a été adopté, qui a été accepté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qu'il soit pas remis en question alors qu'il est en élaboration, qu'il est en plan d'exécution, puis que ce soit remis en question par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1265 Quand j'ai vu, à la première séance que vous avez tenue d'audience publique, on avait quatre (4) personnes du MRNF d'un côté, quatre (4) personnes du MDDEP de l'autre côté, puis ils semblaient même à se demander ce qui se passait entre eux autres, ils étaient même pas au courant tout à fait des choses entre eux autres!

1270 Comme disait tantôt le préfet de la MRC du Fjord, même à l'intérieur d'un ministère, des fois, d'un étage à l'autre, on se comprend mal. Là, c'est d'un ministère à l'autre!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1275 Vous parlez aussi des sites d'affût, les caches comme on les appelle habituellement, à moins que ce soit sur le bord d'une tourbière ou d'une coupe forestière, à ma connaissance des dossiers précédents que j'ai vus, ça s'accompagne souvent de déboisement, ces structures-là. Autrement dit, les gars se font des ouvertures en avant de leurs caches.

1280 Vous voyez ça comment, vous, dans la mesure où c'est intéressant comme zec d'offrir un produit qui est la chasse, de demander le maintien des affûts, mais étant donné qu'il y aura des restrictions éventuelles, bien, pas éventuelles, des restrictions sur la coupe de bois dans les zecs?

**PAR M. LÉO LABERGE:**

1285 Bien moi, je pense qu'il y a possibilité d'avoir des restrictions, là, de permettre les sites d'affût. Comme pour le bois de chauffage, c'est la même chose d'ailleurs, de permettre au bois de chauffage, mais avec des restrictions.

1290 Une réglementation là-dessus, on n'est pas contre ça. On est pour que les gens puissent avoir cet accès-là, mais avec des restrictions, on comprend ça, des contraintes, là. On est sur une aire protégée ou bien donc on l'est pas, puis c'est un ou l'autre, là.

1295 Alors c'est sûr qu'il y a des contraintes. Mais il y a aussi des possibilités d'aménager des choses pour servir les utilisateurs en même temps.

1300 Je sais qu'à l'intérieur de la Zec des Passes dont je fais partie, il y a deux (2) ans, il y avait quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de l'ensemble du territoire de la zec qu'on n'avait pas le droit de couper un seul arbre, pour fins de s'alimenter en bois de chauffage; on n'avait même pas le droit de ramasser un arbre qui était à terre, un bois mort, même pas le droit, pas le droit de toucher à un arbre qui était couché à terre, sur quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du territoire.

Suite à une intervention qu'on a faite auprès du ministre, on a finalement eu une entente avec le ministère du bureau d'Alma où là, on a le droit à cinq (5) cordes de bois par utilisateur.

1305 S'il faut faire des interventions – on nous arrive avec une réglementation comme ça qui nous tombe sur la tête comme ça à brûle-pourpoint, alors si c'est ce qui est pour nous arriver au niveau des aires protégées, nous autres, on veut se prémunir d'avance. On veut que d'avance, dire ce que c'est qu'on veut.

1310 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1315 Nous vous remercions pour votre présentation.

**PAR M. LÉO LABERGE:**

1320 Merci.

---

**DROIT DE RECTIFICATION  
ANDRÉ A. BOUCHARD**

1325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1330 Monsieur Laberge était notre dernier intervenant. Avant de clore la partie publique de notre mandat, je vais inviter monsieur André A. Bouchard à venir faire une ou des rectifications.

**PAR M. ANDRÉ A. BOUCHARD:**

1335 Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Bouchard.

1340 **PAR M. ANDRÉ A. BOUCHARD:**

J'ai une seule petite rectification! C'est concernant la tarification dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques.

1345 Il y a aucune tarification qui a jamais été envisagée par rapport à ces territoires-là.

Puis je pourrais peut-être parler du quatre-vingt-dix (90) jours? C'est certainement une bonne question qui pourrait être posée au ministère. Alors si la Commission veut adresser la question formellement au ministère, on pourrait y répondre pourquoi le quatre-vingt-dix (90) jours.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes en mesure d'y répondre immédiatement?

1355 **PAR M. ANDRÉ A. BOUCHARD:**

Non, je suis pas en mesure d'y répondre immédiatement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1360 Donc vous pouvez considérer que via nos transcriptions, alors si vous êtes capable de répondre à la question du quatre-vingt-dix (90) jours. On va attendre la réponse.

**PAR M. ANDRÉ A. BOUCHARD:**

1365 Puis un dernier point! Je comprends que vous avez le projet de loi 65, est-ce qu'il faut qu'il soit déposé formellement à la Commission?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1370 Non, c'est pas nécessaire. C'est un peu comme on parle, lorsque la littérature est bien accessible, c'est important à ce moment-là, ce qu'on fait, nous, c'est qu'on fait des bibliographies; alors tous les documents qui ont des statuts en tant que tels, on les met certainement en bibliographie ou, dans certains cas, ça peut être des pages Web.

1375           Donc surtout les pages Web sont sujet à des révisions très périodiques dedans, donc à ce moment-là, on met l'hyperlien de la page Web. Donc dans les documents de ce type-là, sinon, on va y référer simplement. De façon à ce que quelqu'un qui le veut, peut le retracer facilement.

1380           C'est sûr que quand un document est d'intérêt généralisé, on peut décider aussi de le déposer. Mais étant donné que c'est déjà des documents qui sont fraîchement diffusés, on veut pas non plus faire de la double diffusion.

1385           C'est pour ça que j'en parlais beaucoup, pour mettre les gens au courant que ce projet de loi là avait été déposé la semaine dernière, et donc il est disponible sur le site de l'Assemblée nationale.

**PAR M. ANDRÉ A. BOUCHARD:**

1390           C'est ça, pour les gens qui ont participé, comme vous y avez référé à plusieurs reprises, puis eux n'ont pas l'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1395           C'est une bonne idée, peut-être qu'on pourrait en déposer des copies, effectivement. Madame Boutin, vous prenez ça en note, étant donné que j'en ai tellement parlé, effectivement, on va prendre la suggestion de monsieur Bouchard pour le rendre plus accessible.

1400           Ça va, monsieur Haemmerli, vous avez pas des questions à monsieur Bouchard en passant?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, non.

1405           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1410

---

1415

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1420

Alors maintenant, je vais prendre mon petit discours de fermeture, pour formaliser le tout!

Alors avec le passage de monsieur Léo Laberge qui nous présentait son mémoire, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

1425

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

1430

Ici, par contre, j'aurais une réserve, parce que normalement, on parle de ça, parce que quand les rapports sont diffusés, après soixante (60) jours – on va vérifier, je vais m'autorectifier à ce niveau-là, parce que je précise que contrairement aux rapports du BAPE qui sont déposés en vertu de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts, le ministre a pas de délai précis.

1435

Donc le ministre peut rendre public un rapport du BAPE pour les aires protégées quelques semaines après, mais il peut prendre plusieurs mois aussi.

1440

Donc normalement, ce qu'on peut quand même dire, normalement, les centres seraient au moins ouverts, disons, un mois après la remise du rapport, mais ça, je vais faire des vérifications au Bureau, parce que je sais pas c'est quoi nos politiques exactes sur ce point-là.

1445

Mais c'est sûr que les centres de consultation vont être ouverts tout au long du mandat, tant qu'on n'a pas remis le rapport, et on laisse toujours un certain nombre de semaines après la fin du mandat.

1450

Mais là, je peux pas m'engager à ce stade-ci, à savoir combien de temps les centres de consultation vont demeurer ouverts, probablement au moins trente (30) jours. Oui, on me dit un mois, donc un mois après le dépôt du rapport, et non un mois après la sortie publique du rapport dans ce cas-ci!

Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit. Vous aurez jusqu'au jeudi 3 mai à dix-sept heures (17 h), donc pour faire des rectifications par écrit sur les mémoires, donc auprès de la Commission. Vous envoyez ça à l'attention de madame Boutin.

1455 Je rappelle toujours que les rectifications, ça sert à corriger des faits, et non à contester une opinion émise dans un mémoire.

1460 Nous, on est toujours ouvert, si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez quand même en faire part à madame Boutin, à ce moment-là on pourra essayer de vous accommoder. Sinon, bien, si on reçoit une rectification sans avis, un mois après, bien, la Commission peut se réserver le droit la refuser à ce moment-là.

1465 Pour les compléments d'informations aux mémoires, donc si des fois il y a des éléments qu'on a discutés, vous pouvez dire, ah bien, tiens, la Commission m'a posé une question sur ça, ah, je pourrais envoyer un complément! Donc bien entendu, nous acceptons également des compléments d'informations.

1470 Par contre, on vous demande de nous faire parvenir à ce moment-là tout complément d'information aussi d'ici le 3 mai, si vous avez des choses. Ça va nous aider, parce qu'à mesure qu'on avance, on va essayer d'adresser à ce moment-là dans le rapport les préoccupations des gens, donc on raffine notre rapport à mesure que les semaines passent. Donc s'il vous plaît, si vous pouvez nous envoyer, dans le cas échéant, le plus rapidement possible.

1475 Et aussi, le fait, quand les gens nous envoient des compléments de mémoires, on donne la possibilité à quiconque aussi de faire une rectification éventuellement sur ces compléments de mémoires là. Alors c'est pour ça qu'on demande, s'il y a des compléments de mémoires, envoyez-nous ça avant le 3 mai, et si les gens veulent faire des rectifications sur les compléments de mémoires, on vous demande de nous les faire avant le 10 mai.

1480 Le droit de rectification, je l'ai expliqué encore à quoi il sert, donc pour rectifier des faits.

1485 Nous mettons fin à la partie publique du mandat. La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard dans les six (6) mois après la fin des consultations publiques, c'est-à-dire six (6) mois après aujourd'hui. Donc c'est le délai maximal que nous avons pour remettre notre rapport au ministre.

1490 La Commission d'enquête tient à exprimer bien entendu son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant simplement à l'audience publique.

Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur des projets d'aires protégées pour leur collaboration à ce processus public.

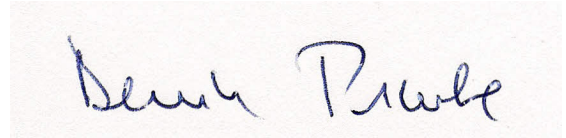


1495 Alors votre présence est toujours très appréciée.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

---

1500 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style.

DENISE PROULX, s.o.

1505